17e ANNÉE (5e série) N° 51 18 DECEMBRE 1930

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. Le clergé et la J. O. C., ou le prêtre en face du problème de l'adolescence salariée et de la solution jociste.

II. Les livres. — 1. Martin-Saint-Léon : *Les Sociétés de la Nation, Etude sur les éléments constitutifs de la Nation française.* — 2. E. Magnin : *Laïcisme et Laïcité.* — 3. P. Soignon : *La loi de l'homme, Devoir et Droit.* — 4. Georges Renard : *La pensée chrétienne sur la propriété et les inégalités sociales qui s'ensuivent.* — 5. Louis Herpéel : *Catholiques, sommes-nous chrétiens ?* — 6. P. Théolier : *L'homme noir chez les hommes noirs.*

III. Les exigences actuelles du saint ministère et les directions sociales de l'Eglise. — 1. Dr Rendu : *Les lacunes dans l'enseignement de la charité envers le prochain au catéchisme et au collège.* — 2. Le point de vue social dans *Le Catéchisme par l'Evangile* de M. l'abbé Charles. — 3. Aurait-on peur du « catholicisme social » ? Avant et après la Séparation. — 4. Le bon moment pour prêcher tout l'Evangile.

I. — Le clergé et la J. O. C.

Au début de septembre dernier, la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (J. O. C. F.) tenait sa *Deuxième Semaine d'Etudes* à Boulogne-sur-Seine. Plus de trois cents jeunes ouvrières venues d'une trentaine de diocèses de France y donnèrent par les faits la plus éloquente démonstration, et de l'expansion étonnamment rapide du mouvement jociste, et du travail profond accompli dans les âmes par ses méthodes. A quelques jours de là, c'était le tour de la Jeunesse ouvrière chrétienne (J. O. C.) dont la *Troisième Semaine d'Etudes* réunissait de l'autre côté de Paris, à Issy, 1.300 jeunes ouvriers envoyés par les quarante-trois fédérations de sections que comptait déjà la J. O. C. en France : congrès des plus vivants, dont la clôture le 21 septembre en l'hémicycle du Trocadéro fut un véritable triomphe.

Nous n'avons plus à révéler à nos lecteurs le mouvement jociste. Ils le connaissent, par les comptes rendus de presse, les articles de revues [1] et sans doute aussi quelques-unes de ces brochures qu'édite à son usage la J. O. C. elle-même [2]. Il ne s'agit donc plus d'une présentation. Mais il y a un *problème de la J. O. C.* Il y en a même beaucoup puisqu'elle vit, et de quelle vie ! Mais il y en a un qui intéresse particulièrement le clergé, et c'est à lui que nous voudrions consacrer la première partie de cette Chronique : l'attitude du clergé en face du jeune mouvement.

En gros, cette attitude est nettement favorable. Et comment ne le serait-elle pas ? Le Saint-Père ne fait pas mystère de ses sympathies pour la J. O. C., pour ses animateurs et pour ses chefs. Nos Evêques sont heureux de voir sections et fédérations se multiplier dans leurs diocèses, et nul n'ignore que les baptêmes et les premières communions jocistes attestent, en se multipliant, la loyale qualité du catholicisme qu'on professe à la J. O. C.

Mais il y a des difficultés, les unes d'ordre pratique, les autres nées de quelque point obscur ou mal compris de l'organisation jociste. Tel fait grief à la J. O. C. d'une maladresse d'un de ses membres, et tel croit y reconnaître des tendances qui lui inspirent défiance. L'un estime qu'il fait depuis vingt ans du jocisme avant la lettre; l'autre, qu'il n'en peut pas faire, ayant déjà sans cela trop d'œuvres sur les bras. Ou bien c'est la paroisse qui est « un peu particulière, » ou bien ce sont certains paroissiens qui demandent si l'on n'en finira pas de leur parler, à eux, des droits des ouvriers, tandis qu'on néglige de prêcher à ceux-ci leurs devoirs. Plusieurs se demandent même si la J. O. C., dans le rôle qu'elle assigne aux aumôniers, ne réduit pas à l'excès le rôle du prêtre. — Ce ne sont là que des difficultés, bien sûr, et Newman a très justement noté que « 10.000 difficultés ne font pas un doute. » Il n'en reste pas moins qu'elles contrarient l'élan de la foi. Et l'ardente J. O. C. qui a besoin, pour vivre et grandir, de la confiance entière, de l'appui sans réserves de tous les prêtres, est la première à souhaiter que se dissipent des équivoques dont elle souffre plus qu'on ne croit. Si ces lignes pouvaient y aider...

Il importe avant tout, puisque « les petites considérations sont le tombeau des grandes choses, » de prendre de la hauteur si l'on veut dominer la question. Le problème de la J. O. C. ne se pose que parce qu'il y a un problème de l'adolescence

[1] Par exemple, *Documentation catholique*, 19 janvier 1929, A. Darzac ; — *Revue Apologétique*, mai 1930, Bruno de Solages.

[2] Editions jocistes, 7, rue St-Vincent, Paris. Entre autres : *L'appel de la J. O. C.*, 2 f. 50 ; *Rôle éducatif des groupements de J. O. C.*, 1 f. 25 ; *L'essentiel pour commencer la J. O. C.*, 1 f. 75 ; *Statuts et Organisation de la J. O. C.*, 1 f. 75 ; et surtout le tout récent *Manuel de la J. O. C.*, 12 f., qui porte déjà le n° 15 de la série.

salariée, problème combien angoissant ! On a dit de la J. O. C. qu'elle est « simple comme la vie et complexe comme elle » : quiconque a vécu comprendra. La J. O. C. est née de l'impossibilité pratique, bien reconnue, de christianiser la vie de travail du jeune ouvrier telle qu'elle est devenue aujourd'hui, en recourant aux seuls moyens précédemment utilisés.

Nul n'ignore les transformations économiques qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire du siècle dernier et qui dominent de plus en plus le nôtre. Des conséquences ou des répercussions de cette évolution sur la vie de l'ensemble des ouvriers, retenons d'abord, si l'on veut, les répercussions religieuses. Un mot les résume, le mot navrant mais non pas, certes, désespéré, du Saint-Père : « Le grand scandale du XIXe siècle, c'est que l'Eglise a perdu les masses ouvrières. » Jacques Valdour, dont on connaît les belles enquêtes, a établi que dans les grandes paroisses ouvrières parisiennes les chiffres des assistances à la messe dominicale étaient respectivement de 3.200 pour 50.000 âmes, 3.200 pour 70.000, 3.600 pour 80.000, 1.500 pour 70.000, 3.500 pour 100.000. Le *Correspondant* du 10 avril 1925 (p. 125 et s.) a donné de longs et douloureux extraits de l'enquête faite en France par un observateur américain sur le même sujet. Personnellement il était arrivé à cette conclusion : « Sur les 38 millions de population que compte actuellement la France, 5 millions sont catholiques pratiquants » (minimum de pratique sacramentelle prescrite *sub gravi)*. Mais « des autorités impartiales et compétentes » estimaient, disait-il, l'évaluation très exagérée, proposant de ramener le chiffre à 4 millions. 4 millions sur 38, cela ne fait guère plus d'un dixième de Français méritant vraiment le nom de catholiques. « De plus, il faut observer que sur le chiffre cité de 4 millions de catholiques pratiquants, à peine 10 % sont des hommes. » Quand on aura pris garde que ce 10 % se compose surtout de bourgeois, d'employés, d'artisans, de petits commerçants et autres, on verra ce qui peut rester d'ouvriers : c'est la presque totalité, du moins dans la grande industrie, qui nous échappe. Y pense-t-on assez ? Dans les grandes villes surtout, la vue des églises pleines aux messes du dimanche n'empêche-t-elle pas de penser à la foule qui devrait les rendre démesurément trop petites ? Et que signifie bien l'affluence de 5 ou 6.000 personnes, *toujours les mêmes*, en quelques circonstances extraordinaires, au milieu d'une population de 5 ou 600.000 âmes ? [1].

L'observateur cité ajoutait : « Le clergé français semble complètement incapable de résister à l'avenir menaçant. Avant tout, il ne se rend aucunement compte à quel point la situation du catholicisme [en France] est compromise. » On pense bien que nous ne ferons pas nôtre pareille appréciation. Car, grâce à Dieu, on se rend compte, avec plus ou moins de netteté, sans doute, mais c'est inévitable ; et il n'est pas un prêtre digne de ce nom qui puisse se résigner à un pareil fait accompli. Et nul n'est plus tenté, pour rétablir la situation, de juger insuffisamment actifs les moyens apostoliques, depuis que l'Eglise elle-même a rappelé si nettement qu'elle répudiait les autres. Seulement, quels pourront être, quels devront être ici les moyens apostoliques ?

Ce qui expliquait, sans le justifier d'ailleurs, le jugement sévère que nous rapportions à l'instant, c'est l'impuissance indéniable, en face de la déchristianisation de la masse ouvrière, des moyens d'apostolat que pouvait voir en œuvre chez nous l'observateur de 1925. Ici, convenons-en, nous avons mis bien du temps à *réaliser* qu' « il n'y a pas de cloisons étanches dans la vie de l'homme, encore moins dans la vie de l'adolescent [1]. » Nous n'avons rien omis de ce que nous pouvions faire pour la formation morale et religieuse de ces fils d'ouvriers qui fréquentent l'église, suivent les catéchismes, peut-être même vont à l'école libre. Dès l'entrée à l'usine, le déchet religieux est effrayant. C'est ce qu'avait déjà constaté en Belgique l'abbé Cardyn : « Dans nos pays flamands, 100 % des enfants de la classe ouvrière ont été dans des écoles catholiques... Même dans le pays wallon, dans la partie la plus gangrenée de socialisme et de communisme, la majorité des enfants vont aux écoles catholiques. Et pourtant, six mois après, nous en avons perdu la moitié ; une année après, nous en avons perdu les trois quarts [2]. » En attendant d'avoir pu tenter quelque chose pour remédier à une situation si lamentable, il nous eût fallu tout au moins y préparer ceux qui étaient destinés à y vivre. Convenons-en : nous ignorons tout de la vie qui devient au sortir de l'école celle de ces pauvres enfants.

D'autre part, nous n'avons aucun moyen direct de nous en instruire, et force nous est de nous faire, à notre tour, élèves auprès d'eux, puisque d'eux et d'eux seuls nous pouvons apprendre à quelle épreuve sont aussitôt soumises leur foi d'enfants et leur jeune vertu, quels cas de conscience épineux ils ont à résoudre à chaque instant. Nous avons bien recommandé à cet enfant, confiant et docile, de se comporter *partout* et

[1] Voir sur ce sujet tout le chapitre III du très beau livre de M. E. Martin Saint-Léon, *Les Sociétés de la Nation*, dont nous rendrons compte plus loin. On y retrouvera cités plusieurs des chiffres que nous avons donnés ici. On y lira aussi avec grand profit l'étude sur la Géographie religieuse de la France, d'une si haute importance pour rectifier en un sens ou en l'autre les jugements que chacun serait enclin à porter s'il ne tenait compte que de ses expériences directes.
Evidemment, il serait du plus haut intérêt d'alléguer, au lieu de simples sondages, si sérieux soient-ils, des statistiques officielles. Les catholiques d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis, ont en mains de tels documents. Pour les services qu'ils nous rendraient, il est permis de souhaiter qu'ils nous soient donnés quelque jour.

[1] Abbé Cardyn, *La vie morale des jeunes travailleurs au travail*, p. 7.

[2] Cité dans le *Manuel de la J. O. C.*, p. 8. — Pour la France, on lira utilement Croizier, *Pour faire l'avenir*, p. 26 et s. ; *Dossiers de l'Action populaire*, 10 nov. 1928 : « A propos d'enfants qui tournent mal » ; *Prêtre et Apôtre*, nov. 1930 : « Ce que deviennent les anciens élèves de nos écoles chrétiennes. » Voir aussi dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1929 les pages 357 et suiv. d'un remarquable article du Vicomte d'Avenel.

toujours en chrétien ; est-il bien surprenant qu'il soit décontenancé quand ce *partout* et *toujours* se présente à lui dans la réalité concrète ? Comment être chrétien au milieu de ces ouvriers sans foi, sans pudeur, sans conscience, dont le premier souci semble être de « dessaler les bleus » ? Le pauvre gosse les trouve dès le tramway, l'autobus, surtout dans le train ouvrier, où déjà chansons grivoises, propos obscènes, quelquefois brimades odieuses ou autres abus scandaleux commencent à le familiariser avec le mal. « Que dire de la *promiscuité révoltante* qui règne dans certaines usines où jeunes gens et jeunes filles se déshabillent dans les mêmes salles, sont laissés *sans surveillance* pendant les repas et les repos, assistent à des scènes de provocation inimaginables, sont initiés brutalement à toutes les perversions ?... » Cependant, « la pudeur des jeunes gens et des jeunes filles de la classe ouvrière est aussi sacrée que celle de la jeunesse des autres classes[1]. » Qu'on entreprenne tout de bon de la faire respecter, qu'on se représente au vif la situation actuelle et qu'on cherche comment on pourrait y remédier : c'est la J. O. C. qu'on trouvera.

Il est d'ailleurs de toute évidence que l'aspect religieux et moral du problème de l'adolescence salariée n'est pas toute la question. Prêtres, nous pourrions être tentés de nous y arrêter : ce serait une faute. Pas plus que l'homme, l'adolescent ne peut isoler sa vie physique de sa vie morale, et déjà pour lui « un minimum de bien-être est nécessaire à la pratique de la vertu. » Or, de ce point de vue aussi, tout, dans l'usine moderne, paraît conçu sinon toujours, du moins habituellement, à rebours de la vie chrétienne. Expliquant notre temps, qui d'ailleurs a bien besoin de l'être, Lucien Romier a écrit à propos de la « Psychologie de l'Argent » : « Homme privé, le banquier peut pratiquer la vertu. Certains financiers déploient en ville une magnifique générosité. Mais les sociologues enseignent que la vertu des personnes n'empêche pas une collectivité d'intérêts de subir la poussée de sa seule constitution matérielle[2]. » Ce qui est vrai de la finance ne l'est pas moins de l'industrie, et « ce sont nos institutions économiques qui condamnent tous ceux qu'elles plient à leurs lois à s'avilir lentement au service de la matière... Dans tel établissement, par exemple, le manœuvre est payé 25 sous de l'heure avec 4 fr. par jour de vie chère, ce qui fait 350 f. par mois, sans que la direction pressée par la concurrence puisse faire mieux, tandis que par mesure de publicité, toujours à cause de la concurrence, elle multiplie les réserves en améliorations techniques et en immeubles[3]. »

Ajoutons, entre parenthèses, que souvent les actionnaires ne sont pas mieux traités. On pourra lire, dans le *Compte-Rendu de la Semaine Sociale de Besançon*, la forte étude de M. Pierre Bayart sur « la Politique des réserves dans les Sociétés par actions[1] ». Que cette politique soit très profitable aux porteurs de parts de fondateurs, nul n'en doute. Que les gros portefeuilles puissent encore s'en accommoder, trouvant, hors les temps de crise, dans la hausse des valeurs en bourse une compensation à ce que ne leur apportent pas les coupons, c'est vrai encore. Mais nous connaissons tous de petits rentiers que ce régime réduit à une existence des plus précaires. Et ne convient-il pas de faire au moins mention ici de l'intérêt du consommateur, en souhaitant qu'il en soit toujours tenu compte ?

On le voit, l'ouvrier n'est pas seul atteint. Mais c'est de lui qu'il s'agit présentement. Dans l'état actuel de nos institutions économiques, il n'est plus autre chose qu'un moyen de rendement, et on le congédie s'il ne rend plus assez. Son salaire est-il suffisant pour équilibrer ses charges ? Cela, c'est son affaire. Deux ouvriers, mariés l'un et l'autre, habitent le même immeuble parisien. Le premier « n'est pas assez bête pour s'encombrer de gosses » : il gagne 900 fr. par mois, sa femme 500 ; au total, *1.400 fr. pour deux*. Le second, qui aime les enfants, en a cinq ; naturellement la femme doit rester à la maison, et les ressources de la famille sont en tout et pour tout de *900 fr. pour sept*[2]. Résultat : c'est la grande vie dans le ménage malthusien, et la misère noire au foyer où fut obéie la loi de vie ; le pauvre père aigri est devenu communiste. Ajoutons, pour jeter une lueur sur ce tableau si sombre, qu'il connaît à présent la J. O. C., que seul « son parti » l'empêche encore de la rejoindre, mais on espère bien qu'il y viendra un jour.

La femme, même épouse et mère, doit bien souvent s'enrôler elle aussi à l'usine. Elle endossera une combinaison d'homme, pour mieux produire. On n'aura garde de lui demander si cela froisse sa pudeur : c'est cela ou la porte ; et la porte, c'est la misère, parce que l'homme seul ne gagne pas assez. Comment ne pas penser au mot d'Hamlet : « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark » ?

Le pauvre gosse de quinze ans voit tout cela, entend toutes ces plaintes : il « s'habitue » ; est-ce à dire qu'il ne souffre pas ? Peu à peu, scepticisme et fatalisme s'installent dans cette âme. « Au lieu de jeter la pierre à ceux et à celles qui tombent, on ferait mieux de se demander comment on se serait conduit soi-même si on avait été à leur place[3]. » Là encore, qu'on « réalise » la condition du jeune salarié : on réinventera la J. O. C.

Qu'est-elle donc et qu'entend-elle faire ? Elle est une organisation de jeunes dont le but est de

[1] *Manuel de la J. O. C.*, p. 93, 94.
[2] *Explication de notre temps*, p. 70.
[3] *Gazette française*, 5 juillet 1928, cité par *Documentation Catholique* du 19 janvier 1929. — Nous tenons à souligner que les chiffres sont de 1928. Mais il est clair qu'ici les faits importent plus que les chiffres.

[1] Pages 134 et suiv.
[2] Si répandues soit-elles, les allocations familiales ne sont pas encore pratiquées partout. On sait que divers projets déposés devant le Parlement tendent à les rendre obligatoires.
[3] *Manuel de la J. O. C.*, p. 15.

donner à ses membres ouvriers une éducation chrétienne adaptée à leur mentalité ouvrière, et de créer autour d'eux, à l'usine, dans le train, dans la rue, une atmosphère chrétienne où ils puissent vivre, agir, rayonner. On saisit du premier coup d'œil ce *réalisme* que s'est plu à souligner et à louer Mgr l'Evêque de Dijon au lendemain des récentes journées d'études auxquelles il avait assisté : « J'ai eu l'impression que nous avions franchi, grâce à la J. O. C., en quatre ans, une *immense* étape. Vous êtes dans la vraie voie... Des deux côtés, sur le terrain professionnel et sur le terrain spirituel, vous construisez sur la réalité [1]. »

Réalisme professionnel d'abord. On prend, — il le faut bien hélas ! — le monde tel qu'il est, l'usine aussi. « Faire de l'apostolat chrétien dans l'usine d'aujourd'hui, disait pittoresquement un jociste qui la connaît bien, c'est semer des petits pois sur le trottoir. » La J. O. C. entend changer cela. « Elle estime que le problème de la formation morale, religieuse, sociale et professionnelle de la *masse* des jeunes travailleurs est *insoluble sans une organisation nationale puissante,* » et elle veut « grouper *tous* les jeunes travailleurs dès la sortie de l'école, pour les tirer de l'isolement, les aider à se former, à se défendre et à se protéger. » Elle veut « devenir le *mandataire reconnu* de l'adolescence salariée auprès des patrons, auprès des autorités publiques et auprès des organisations ouvrières. » Et tout cela, pour elle, « formation et protection intégrale des jeunes ouvriers, n'est qu'une des formes multiples de l'*Action catholique,* dépend directement et complètement de l'*autorité religieuse*. Les jeunes travailleurs catholiques, dans leurs efforts collectifs de formation et de protection intégrale, reconnaissent donc absolument l'autorité souveraine de l'Eglise, et se soumettent filialement aux représentants de l'autorité religieuse mandatés auprès de leur organisation. Dans leur désir ardent de s'unir étroitement à l'action catholique de toute la jeunesse, à quelque condition qu'elle appartienne, et dans leur souci loyal d'appliquer en tout et partout la doctrine de collaboration des classes, ils font partie de l'*A. C. J. F.* [2]. »

Mgr Petit de Julleville parlait aussi de *réalisme spirituel* : rien de plus juste. Et là non plus la J. O. C. n'aura pas peur de se compromettre : « Notre jeunesse ouvrière ne connaît pas la splendeur, la richesse, l'attrait, le réconfort des réalités spirituelles et surnaturelles, parce que sa formation religieuse est quasi nulle. *Tout* reste à faire sous ce rapport. Et nous n'hésitons pas à le déclarer : c'est le but primordial de la J. O. C... Immédiatement au Cercle d'Etudes, ils doivent être mis en contact avec Jésus-Christ, le Divin Ouvrier de Nazareth. Sa personne, sa vie, sa doctrine, son influence, sa survie dans l'Eglise, son action dans le ciel, sa royauté éternelle, doivent

[1] *Equipe ouvrière,* octobre 1930, p. 84.
[2] *Manuel,* p. 43, 46.

impressionner d'une façon ineffaçable leurs jeunes intelligences et leurs jeunes cœurs. L'histoire de l'Eglise, son influence surtout pour le relèvement de la classe ouvrière doivent être montrées par les méthodes les plus intuitives... Et quelle source d'applications sociales que l'étude de la liturgie comprise dans toute sa splendeur !... Les trésors, les richesses, les beautés surnaturelles par lesquels ils sont apparentés, liés à la divinité, toutes ces vérités sublimes, ces réalités les plus magnifiques doivent leur être présentées d'une manière suggestive, enthousiaste, afin que tout un monde nouveau et attrayant surgisse devant leur imagination, illumine leur intelligence et charme leur cœur [1]... » Rien de plus traditionnel, bien sûr ; et pourtant, n'est-ce pas aussi nouveau ?

Ce qui ne l'est pas moins ni moins intéressant, c'est le *programme jociste en matière d'éducation ouvrière*. Ses prétentions ne sont pas minces : il s'agit bonnement de faire, et en fonction de leur milieu de travail, l'éducation intégrale des jeunes travailleurs. Education *physique ;* éducation *intellectuelle,* sans oublier la formation esthétique (que l'on pense aux artisans des cathédrales, et l'on verra de quoi est capable notre bon peuple, au moins lorsqu'il est chrétien); éducation *morale,* comprenant celle du savoir-vivre, celle de la conscience professionnelle, absolument négligée, notait déjà l'abbé Cardyn [2], pour les 99 % des jeunes travailleurs, et cette éducation sentimentale dont l'insuffisance nous a causé tant de déboires ; éducation *sociale ;* enfin et surtout éducation *religieuse.*

D'autres ont pu vouloir déjà tout cela. Ce qui est ici proprement original, c'est la *méthode.* Méthode éducative au premier chef, et merveilleusement adaptée au milieu pour lequel elle est faite. On sait qu'elle est en train de remettre la vie dans nos cercles d'études, qui d'ailleurs en avaient un sérieux besoin [3]. Cette méthode, on ne l'a pas toujours comprise et pratiquée comme il aurait fallu. L'abbé Cardyn a même dû s'en expliquer un jour pour donner la raison de certains insuccès : « On donne parfois aux jeunes travailleurs des causeries sur les sujets les plus difficiles : religieux, moraux, scientifiques, sujets qu'ils ne rencontreront jamais dans leur vie... [4]. » Il faut procéder tout autrement, éviter tout ce qui est « verbal, livresque » : « Au Cercle d'Etudes, on ne commence pas par des *définitions abstraites* sur la société, le salaire, le travail, le syndicat ; on ne poursuit pas l'explication de chaque mot de la définition pour en déduire toutes les notions complémentaires. Non, mille fois non ! Il faut raconter, répéter des cas vécus, des événements,

[1] *Ibid.*, p. 62-64.
[2] *La vie des jeunes travailleurs au travail*, p. 12.
[3] Voir, par exemple, l'excellent *Programme annuel des Cercles d'Etudes pour 1930-31* édité par la *Chronique Sociale de France* (16, rue du Plat, Lyon), 4 f. On y trouvera une très heureuse adaptation du procédé jociste des enquêtes.
[4] Causerie faite en 1928 à la Semaine d'Etudes de la Basse Wavre.

concrètement, d'une façon vivante... C'est de toute cette matière vivante qu'il faut remonter aux principes, descendre aux conclusions, préciser la conduite à tenir, l'attitude à prendre. On raconte alors à l'appui de ces conclusions la vie de meneurs, d'hommes célèbres... afin que leur exemple enflamme les jeunes auditeurs [1]. » A titre d'exemple, les derniers nos de *l'Equipe ouvrière* (sept. et suiv.) permettront de voir comment on peut former chrétiennement en face du problème du salaire la mentalité du jeune ouvrier. — Du particulier au général *sans jamais sortir du concret,* c'est évidemment la méthode qui *s'imposait* avec des jeunes gens qui vivent avant de philosopher, à qui on veut apprendre à repenser leur vie. C'était tout simple : pauvres intellectuels que nous sommes, y aurions-nous jamais songé ?

Enfin, et cela aussi est nouveau, comment ne pas signaler le « cran jociste » ? « Fier, pur, joyeux et conquérant, » comme il se plaît à le chanter, le jociste a chassé bien loin « ce sentiment d'impuissance et de fatalisme, ce défaut de confiance et d'audace qui paralyse et qui dégrade. » Il croit à son éminente dignité d'homme et de chrétien, à la noblesse du travail rehaussé par la foi, transformé par la charité. « Il faut, si l'on est vraiment religieux, vraiment chrétien, offrir à Dieu le sacrifice de son travail... ; et l'on prend l'usine, le charbonnage, l'atelier ou le bureau, on les transforme en de véritables églises où il n'y aura plus demain que des milliers d'hommes qui travaillent, unis par la pensée, par la mort, avec le Christ qui est venu s'immoler sur toutes les villes du monde entier, formant avec lui un immense Christ, travaillant à les faire unir les uns aux autres, vivant de ses espérances, faisant de leur travail le grand levier de religion du monde entier [2]. » Le jociste entend travailler en pleine masse, ramener les égarés, les tombés, les déchus. Dans l'abstrait, l'entreprise peut sembler pour le moins audacieuse. En fait, — et c'est cela qui compte, et nous pensons qu'après ce qui précède on n'en sera pas trop surpris, — en fait, elle réussit.

Car vraiment les résultats acquis déjà sont de ceux que les plus optimistes n'auraient jamais osé prévoir. Ne parlons même pas de la Belgique, son berceau. Restons chez nous : 44 Fédérations de jeunes ouvriers et 24 de jeunes ouvrières, atteignant ensemble un effectif qui approche de 25.000 cotisants, le journal devenu bi-mensuel de la J. O. C. tirant à près de 100.000, celui de la J. O. C. F. à 40.000 [3], les adhésions nouvelles arrivant au rythme de 400 par mois, rien que pour la seule J. O. C. — Et la pénétration en profondeur dans les âmes n'est pas moins prodigieuse que l'expansion dans le pays. C'est ce qui frappe quiconque peut assister seulement à une *Journée d'études.* Et c'est ce qui émut aux larmes plus d'un parmi les assistants du Trocadéro, lorsque après la manifestation inattendue des quelque vingt communistes présents dans la salle, un jeune président fédéral se levant soudain, riposta : « Camarades communistes, dans vos journaux, dans vos réunions, vous avez contre nous des paroles de haine. Eh bien ! nous, nous vous aimons ! » L'ovation faite à ce simple cri du cœur montra qu'il avait bien traduit le sentiment des 5.000 camarades présents, et de la J. O. C. tout entière. Le moment fut vraiment très beau, et cela valait bien la trique dont, sans doute, on eût fait alors usage ailleurs.

Est-il surprenant qu'en face on s'alarme ? J'ai entre les mains le no du 19 septembre de *La Vérité,* organe des communistes trotskystes (extrémistes) : une page entière est consacrée au péril jociste. « Notre organisation des jeunesses se montre incapable de mener la lutte contre la J. O. C. qui se renforce... Cette apathie est grave... Contre la J. O. C., il faut que les jeunes camarades se mobilisent pour enrayer l'avance des Curés. » Un peu plus loin, trois Rayons donnent de leurs nouvelles ; très fidèlement, je transcris.

1er Rayon : « Dans notre Rayon, la J. O. C. a augmenté ses effectifs et se développe très rapidement dans le 19e Arrondissement, centre très prolétarien... » — 2e Rayon : « Dans notre Rayon, on aime mieux batailler contre les trotskystes que de livrer le combat à une organisation adversaire *(sic)* qui grandit à vue d'œil... » — Saint-Cyr-l'Ecole : « Devant la faiblesse de notre Rayon complètement désemparé, la J. O. C. attaque vigoureusement nos localités... C'est un danger très grave pour nous... »

Ne dirait-on pas le commencement de la panique ? Et le Card. Verdier a-t-il tort de saluer dans la J. O. C. « notre grande espérance » ?

Peut-être, après cela, nous sera-t-il permis de passer très rapidement sur les difficultés dont nous parlions en commençant. Que pèse une imprudence ou une maladresse individuelle, — si regrettable soit-elle d'ailleurs, — auprès des résultats que nous n'avons pourtant pu qu'esquisser, et que faut-il de plus aux censeurs les plus ombrageux pour calmer les scrupules de leur orthodoxie ? N'est-il pas évident que le jocisme *renouvelle entièrement* et très heureusement *nos méthodes* d'apostolat auprès des masses ouvrières, et puisqu'il ne peut réussir qu'à ce prix (on ne s'étonnera pas, si l'on nous a compris), ne faut-il pas l'aider à devenir « l'organisation nationale unique des jeunes travailleurs catholiques de France [1] » ? Prenons garde, en effet, que toutes les paroisses, et non pas seulement telle ou telle, sont très réellement *particulières* — mais qu'il faut éviter un *particularisme* qui serait simplement de l'individualisme et donc de l'égoïsme collectif. —

[1] *Manuel*, p. 72-74.
[2] Abbé Cardyn, Discours au Trocadéro dans *Equipe ouvrière* d'octobre 1930.
[3] Il existe aussi des organes spéciaux pour les militants : *L'Equipe ouvrière* et *l'Equipe ouvrière féminine* ; et un petit journal pour les futurs ouvriers, *Mon avenir*.

[1] *Manuel*, p. 46.

Plusieurs demandent quand on rappellera aux ouvriers leurs devoirs ? La réponse est facile : quand il y aura partout des organisations ouvrières chrétiennes qui, comme la J. O. C. et ces Syndicats chrétiens auxquels la J. O. C. prépare un magnifique essor, s'emploieront avec un zèle égal à rappeler aux travailleurs que « les deux notions corrélatives, droit et devoir, doivent apparaître inséparables aux yeux de tous [1]. » Sait-on qu'il n'y a pas longtemps (1er février 1929) le journal de la J. O. C. consacrait spécialement un no à cette grosse question du redressement de la conscience professionnelle, et que le sujet est sans cesse repris dans ses colonnes ? Sait-on que cette même J. O. C. ne met pas moins d'application à redonner aux ouvriers le sens de l'épargne, et qu'en France son service d'économies avait, au 1er septembre dernier, recueilli 468.000 francs auprès de ceux qui peuvent épargner ? Hélas ! « non licet omnibus... » Pour qui connaît les jeunes d'aujourd'hui, un tel chiffre a son éloquence. Sait-on qu'en leurs écoles de dirigeants, sur lesquelles il est facile de se documenter, les Syndicats chrétiens travaillent à éclairer l'esprit des ouvriers, à leur faire entrevoir la complexité de la vie économique, à développer en eux le sens des responsabilités ? Et dans la *Voix Sociale* de juillet dernier [2] on pourra voir comment les Syndicats chrétiens aident la masse à discerner son intérêt véritable, à deviner et mettre en œuvre le meilleur moyen de le servir. De bonne foi, qu'on dise si la réponse n'est pas celle qu'il fallait à la question. Et ne pense-t-on pas qu'en l'occurrence, des hommes pris dans les rangs des travailleurs obtiendront plus sûrement que nous leur audience, quand il s'agira de leur signaler certains abus, d'opérer certains redressements ?

La dernière difficulté visait le rôle fait au prêtre dans la J. O. C. Ce rôle est tout simplement magnifique, et si une inquiétude nous était permise, ce serait celle-ci : saurons-nous le tenir ? Sans doute la J. O. C., comme toute organisation d'Action catholique, aura ses chefs à elle, « soumis filialement » à la hiérarchie. Mais n'est-ce pas une des conditions de l'Action catholique telle que la veut l'Eglise, et de quel droit chercherions-nous à nous y opposer ? Car c'est bien là un de ces cas dont parlait S. S. Pie XI en sa lettre aux évêques piémontais [3], où « des laïques, grâce à leur condition même, peuvent accomplir parfois ce que les ministres sacrés, même s'ils le voulaient, ne pourraient pas faire. »

Mais alors, plus précisément, que nous demande la J. O. C. ?

D'abord, *de la comprendre*, et pour cela de l'étudier. Le Président de la J. O. C. belge, F. Tonnet, signalait récemment quelques exemples d'incompréhension bien faits pour provoquer des réflexions même de ce côté-ci des Ardennes :

[1] *Rôle éducatif des groupements de J. O. C.*, p. 18.
[2] Article de Maurice Guérin, « l'apôtre des syndicats ».
[3] *Documentation catholique*, 8 fév. 1930, col. 327.

« Une section est placée en pleine localité socialiste ; on convoque le même dimanche les jocistes à deux messes, aux vêpres et à un salut. — Des jocistes amènent à leur section des camarades recrutés à droite et à gauche, jeunes ouvriers éloignés de l'Eglise depuis leur baptême ; à ces travailleurs qu'il faut prudemment amener à s'instruire, à connaître Notre-Seigneur, on dit : « Tous les jocistes porteront une bannière ou un flambeau dimanche à la procession. » — Des jocistes recrutent à l'usine des camarades habitués du dancing, du cinéma, de la maison du Peuple. Ils arrivent à la Section avec leurs conquêtes ; qu'y entendent-ils ? Parler avec des mines horrifiées des jeunes gens enfoncés dans la boue des plaisirs actuels [1]. »

Il faut être conséquent avec soi. Quand on repêche un homme qui se noyait, on ne s'attend pas à le voir bien présentable dès au sortir de l'eau. L'apostolat de conquête obligera toujours à des gestes que trouveront osés, téméraires même, ceux qui préfèrent se contenter de gémir ; est-ce à ceux-ci qu'il faut donner raison ? Un prêtre qui « défriche » dans un quartier de pleine brousse où tout est à faire, nous disait récemment son intention d'y créer, pour commencer, un *patronage de voyous :* après tout, n'y a-t-il pas longtemps que nos chers missionnaires ont inventé les *catéchismes d'anthropophages ?* La France est quasi devenue pays de mission. Acceptons-en les conséquences, ne fussent-elles pas des plus agréables : notre récompense sera celle précisément des missionnaires.

La J. O. C. nous demande encore *de l'aider*. Et d'abord en ne la gênant pas. Qu'une conception trop étroite des exigences de la vie paroissiale ne rende pas l'action, peut-être même l'existence, impossible à la section jociste. Il y aura, sans doute, des combinaisons à trouver. Qu'on pense, en les cherchant, à la discipline jociste, sans laquelle ce beau mouvement serait bientôt brisé ; et qu'on ne perde pas de vue que, si le groupement initial (la section) est paroissial [2], son action est *nécessairement* interparoissiale, que ceux-là non plus n'auraient pas compris la J. O. C. qui voudraient l'enfermer dans les étroites limites d'un diocèse ou d'un département. Il n'est peut-être rien à quoi les animateurs du mouvement tiennent plus : « Surtout, qu'il n'y ait pas en France 36 J. O. C. F., » disait l'abbé Cardyn à la Présidente française [3]. Et tout récemment au Trocadéro : « La première consigne que je vous donne, et j'y tiens comme à la prunelle de mes yeux, c'est l'unité de notre mouvement jociste [4]. » De fait, il fallait voir, lorsque, il y a deux ans, la J. O. C. française ne faisait encore que de naître, le petit Jociste lyonnais se redresser pour lancer fièrement : « Oui, mais *nous sommes* 40.000 en Belgique ! » — Quant à savoir qui doit, en telle circonstance, céder le pas, de la section jociste spécialisée ou de l'organisation paroissiale géné-

[1] Cité dans *Equipe ouvrière*, sept. 1930.
[2] Abbé Cardyn, *La Jeunesse ouvrière chrétienne et la Paroisse*.
[3] Rapport de Mlle Aubert, *Dossiers de l'Action populaire*, 10 oct. 1930, p. 1520.
[4] *Equipe ouvrière*, oct. 1930.

rale, la solution du problème ne dépend-elle pas surtout de l'esprit dans lequel on le pose ? « Lorsque un Saint-Cyrien et un Polytechnicien se rencontreront, lequel saluera le premier ? — Le plus poli. » C'est bien souvent la meilleure manière de résoudre ces irritantes questions : à la française... et même à la chrétienne.

Qu'on aide aussi positivement Section et organisation générale. Les occasions ne manqueront jamais et le pèlerinage à Rome en 1931 en offre d'excellentes.

Mais surtout qu'*on donne aux jocistes les aumôniers* qu'ils sont en droit d'attendre. Leurs exigences à cet égard sont grandes, il faut en convenir ; mais, est-ce à nous de nous en plaindre ? Ne pourraient-ils pas nous répondre que s'ils sont difficiles pour les autres, c'est surtout parce qu'ils ne sont pas tendres pour eux-mêmes ? Nul n'ignore plus quelle place tiennent dans leur vie retraites et journées de récollection, et le R. P. Plus vient de céder aux instances de la J. O. C. elle-même en composant pour les jocistes un recueil de Méditations [1]. Et puis quelle générosité, parfois, en ce qu'on nomme « les faits jocistes » ! Un exemple, un seul entre mille. On cite le cas de telle présidente fédérale de J. O. C. F. qui pourvue d'une « belle place » aux bureaux de l'usine, a voulu redevenir ouvrière afin de vivre dans les mêmes conditions que ses sœurs de travail. Quelle vie spirituelle il faut à de telles âmes, quels prêtres pour l'entretenir et la développer sans fin ! Si l'on savait avec quelle ferveur la pensée de nos chers jocistes se porte vers les Séminaires ! Non seulement parce qu'elle y retrouve des camarades qui, un jour, quittèrent « le bleu » de travail pour revêtir en place la soutane ; mais aussi, mais surtout, parce qu'ils se demandent quels guides, quels directeurs seront leurs aumôniers de demain. Qu'ils y pensent, ces jeunes de la famille cléricale, parmi lesquels la J. O. C. suscite de si beaux enthousiasmes ! Ce qu'on attend d'eux avant tout, ce qu'on leur demande avec le plus d'instances, c'est un « sacerdoce loyal et complet, » c'est qu'ils soient avant tout *des prêtres*.

* *

En bref, voici comment nous semble se poser le problème en face duquel les circonstances nous ont mis :

La déchristianisation des masses ouvrières est-elle pour nous, aujourd'hui, la question qu'on retrouve sous toutes les autres ? — Sans aucun doute, *oui*.

La J. O. C. est-elle de taille à se mesurer avec un problème d'une telle ampleur ? — Les résultats magnifiques obtenus depuis 1924 en Belgique et même depuis 1926 en France, les inquiétudes manifestées pour la première fois par les meneurs socialistes et communistes, autorisent tous les espoirs, et S. E. le Card. Verdier n'hésite pas à voir dans la J. O. C. « *le miracle que nous attendions,* » « *la plus grande grâce que, depuis un siècle, ait reçue du ciel l'Eglise de France.* »

En dehors de la solution qu'apporte la J. O. C., que voit-on qui ait chance de réussir mieux ou du moins de faire aussi bien ? — Il faut avoir le courage de le dire : *Rien*.

Dans ces conditions, le devoir est très net : il faut *donner à fond*. L'abbé Cardyn confiait à ses auditeurs du Trocadéro qu'il recevait sans cesse à Bruxelles la visite de personnes du Japon, de l'Afrique, de l'Amérique..., venues pour le supplier de fonder la J. O. C. dans leurs pays ; et il souhaitait voir bientôt le Congrès international de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. La « petite Belgique » n'a pas un rayonnement suffisant pour porter *seule* la J. O. C. aux nations qui l'appellent. Son succès définitif en France est la condition *sine qua non* de son essor par le monde, et ce succès définitif n'est pas encore tout à fait assuré. Il est tels et tels centres de grande industrie où le démarrage est très laborieux, on peut le dire, par notre faute.

Le 21 septembre toujours, l'abbé Guérin, aumônier général, ayant laissé échapper ce mot : « Si nous réussissons en France... » Mgr l'Evêque de Troyes l'interrompit : « Monsieur l'abbé, vous réussirez. » Il nous appartient de justifier la confiance épiscopale, parce que nous ne voudrions pas porter un jour devant Dieu l'effrayante responsabilité de l'insuccès.

II. — Les Livres

1. L'actualité bibliographique nous met d'abord en face du beau livre de M. E. Martin-Saint-Léon, au titre déjà si évocateur par lui-même : *Les Sociétés de la Nation. Etude sur les éléments constitutifs de la Nation française* [1].

Disons tout de suite que nous n'essaierons pas d'en faire l'analyse. En donner une idée est tout ce qu'on peut faire, et nous souhaiterions que beaucoup de nos lecteurs en emportent le désir de prendre personnellement contact avec l'ouvrage : certes, il le mérite. Les autres peuples ne sont pas seuls à nous trouver souvent déconcertants. « Pays singulier, a écrit M. Louis Madelin, inintelligible aux étrangers et parfois à lui-même. Quand il paraît tout au plaisir, il est prêt au sacrifice ; quand il paraît tout à la paix, il est prêt à la guerre ; quand il paraît tout à la sédition, il est mûr pour la soumission ; près des sommets, il glisse avec une rapidité parfois effrayante aux abîmes ; quand il semble en toucher le fond, il rebondit aux cîmes. » C'est l'histoire d'hier, qui

[1] *Méditations jocistes*. — 1re Série : Le chant jociste. Mon idéal de jeune. — 2e Série : Mon devoir d'ouvrier. Ma grandeur de chrétien — Les deux, 3 fr., franco 3.50 ; *Apostolat de la Prière*, 9. rue Montplaisir, à Toulouse.

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour signaler aussi à nos lecteurs qu'ils trouveront également à l'*Apostolat de la Prière* bon nombre de brochures excellentes à répandre en milieu ouvrier : *Auguste Bodin*, vie d'un jeune apprenti ; *Un ouvrier chrétien :* Fr. van der Meersch ; *Anarchiste et Apôtre*, etc. Nous n'en connaissons aucune qui soit médiocre.

[1] Un vol. in-8 de 416 p., 45 f. ; Paris, Editions *Spes*.

fit souvent, hélas ! mentir nos espoirs, mais aussi dissipa nos craintes. Si nous y sommes faits, à présent, il n'en reste pas moins qu'on aimerait avoir avec une explication de cette mobilité extrême, un moyen d'en atténuer, au moins, certains inconvénients, ceux que la prévoyance et l'organisation peuvent prévenir. Nous croyons que le présent ouvrage apporte l'un et l'autre : c'est dire quel profit nous en pouvons tirer.

Et ce serait banal de reconnaître avec l'auteur qu'« une nation n'est pas un corps simple, » si l'on ne savait pas le soumettre à une analyse rigoureuse. C'est ce que fait M. Martin-Saint-Léon, en commençant, comme il est juste, par les SOCIÉTÉS NATURELLES. La première est la *famille* française dont nous suivons l'histoire jusqu'aux dernières années, jusqu'à la crise actuelle dont les statistiques crient si haut la gravité. — Après la famille, les *classes sociales :* car il existe encore des classes sociales. La raison nous en est donnée en un raccourci très heureux : « La Révolution — et en cela elle fut bien inspirée — avait supprimé les privilèges de classes et proclamé l'égalité civile Un demi-siècle plus tard, la Révolution de 1848 a proclamé l'égalité politique par le suffrage universel. Mais en décrétant l'égalité civile et politique, on a rendu plus sensible l'inégalité économique qui maintient dans la vie courante et quotidienne la profonde différence de condition entre les hommes... » Ici encore, l'histoire éclaire l'actualité, et les études antérieures de M. Martin-Saint-Léon n'ont pas moins contribué que ses observations et informations directes à donner un intérêt puissant aux croquis qu'il nous offre de la bourgeoisie, grande et petite, comme des classes populaires urbaine et rurale. — Le chapitre suivant sur les *Sociétés religieuses* nous intéresse naturellement plus encore ; et nous y trouverons peut-être la clé de bien des énigmes. Car si nul parmi nous n'ignore que « la civilisation française est un don de l'Eglise catholique, » nous savons peut-être moins bien ce que fut la crise du XVIIIe siècle, et l'immensité des ravages causés par elle dans les âmes. L'auteur ne se contente pas d'affirmer : les témoignages se pressent sous sa plume, donnant à son récit, en même temps qu'une haute valeur documentaire, un intérêt qui ne faillit pas. Nous avons eu déjà l'occasion d'utiliser plus haut les pages qu'il a consacrées à l'état religieux des masses populaires, et de signaler son essai de géographie religieuse de la France : l'entreprise, qui ne manquait pas de hardiesse, nous a paru, dans l'ensemble, conduite avec une remarquable objectivité, susceptible par suite de rendre de très grands services. Et il n'est pas jusqu'aux renseignements recueillis sur les cultes non-catholiques dont nous ne puissions faire à l'occasion notre profit. — Même objectivité dans l'essai de psychologie des habitants des diverses *régions*. Chacun sera flatté, bien sûr, d'y retrouver les qualités de sa race ; mais nul ne pourra reprocher au peintre d'avoir fait disparaître les ombres sans lesquelles il n'est pas de portrait qui vaille. — Les *professions* sont encore des provinces, découpées dans le plan du travail. Elles n'impriment pas moins profondément leur marque sur les hommes que la race elle-même. C'est sur leur étude que se clôt le premier livre, celui qui nous a paru, sinon le plus intéressant, du moins le plus précieux pour le commun des lecteurs.

Le livre second est consacré aux SOCIÉTÉS CONTRACTUELLES : partis politiques, associations professionnelles, sociétés à but lucratif, et toute la flore des groupements aux objectifs les plus variés. — Le troisième livre est un retour sur les Sociétés tant naturelles que contractuelles, en vue de marquer la position de chaque catégorie en regard de la législation actuelle et d'indiquer les réformes désirables. — Enfin, sous ce titre : « La Cité future, » le quatrième et dernier livre nous révèle le sentiment de l'auteur sur la revision de notre système constitutionnel.

N'ayant pas entrepris d'analyser l'ouvrage, nous n'avons pas à nous excuser de l'avoir fait trop sommairement. Notre but était d'en donner une idée, et si nous nous sommes étendus davantage sur la première partie, c'est qu'elle n'offre guère, nous a-t-il semblé, matière à controverses : on y peut prendre autant qu'on y apprend. Les difficultés commencent au livre II, dès cette revue des partis politiques sur laquelle il s'ouvre. Nul doute que l'auteur n'ait apporté le plus grand soin à rester lui-même impartial ; mais est-il possible de l'être, ou pour mieux dire d'être jamais jugé tel en pareille matière ? Une confrontation avec le *Manuel politique* de MM. Raymond-Laurent et Marcel Prélot permettrait, en tous cas, des rapprochements suggestifs. Et comment espérer que les réformes proposées aux livres III et IV puissent rallier l'unanimité des suffrages ? Tout en déclarant lui-même que ses idées ne sont pas nouvelles et que bien des sociologues l'ont précédé dans la voie où il marche, depuis Saint-Simon et Sismondi jusqu'à MM. de la Tour-du-Pin et Ch. Benoist, l'auteur ne pouvait pas raisonnablement se faire là-dessus d'illusions. Mais on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que nul ne lira ces pages sans y gagner au moins de voir mieux la complexité de certaines questions, traitées souvent avec une légèreté qui étonne : la question du Régionalisme, par exemple, et surtout la Réforme constitutionnelle. Très bel ouvrage, en fin de compte, qui suppose une somme de travail énorme, et auquel, pour le bien du pays, il faut souhaiter, avec le grand nombre de lecteurs dont il est assuré, l'influence bienfaisante qu'il mérite d'exercer.

2. M. Martin-Saint-Léon, dans son chapitre sur « la Religion et la Législation, » parle sans tendresse aucune de ces lois d'exception dites lois laïques, « que protège une superstition tenace comme la pusillanimité humaine. » De ces lois, M. E. Magnin, curé de Saint-Séverin à Paris, fait

le procès en règle dans *Laïcisme et Laïcité*, compte rendu de la 3e Série des cours de l'Institut Pie XI[1].

Il est superflu de rappeler ici l'importance d'un problème dont les esprits avertis savent aussi la complexité. Nous n'oserions pas affirmer que, dans ce petit livre, M. Magnin ait dit le dernier mot sur la question. Aussi bien n'y prétend-il pas. Mais, venant après plusieurs autres dont il a su mettre à profit les recherches, les observations, les réflexions, il rendra de précieux services à qui aura besoin de s'instruire des origines prochaines ou éloignées du laïcisme et de son contenu doctrinal. Car, seul le laïciste ignore ou feint d'ignorer que son aversion des dogmes n'est après tout qu'un autre dogmatisme. Du laïcisme, l'auteur passe à la laïcité. Le *laïcisme* est une doctrine : le naturalisme au point où l'a présentement conduit l'évolution des hommes et des choses. La *laïcité* est un fait : l'émancipation spirituelle des sociétés modernes, suite de la rupture de l'unité de foi dans l'antique chrétienté. De ce fait, le législateur français a déduit que la *neutralité* absolue en matière religieuse devait être pour lui de règle : et il s'est interdit de favoriser aucune église, aucune religion, même cette religion naturelle qui reste le noyau de toutes les religions positives, parce qu'il ne le pourrait faire, lui semble-t-il, sans injustice pour les citoyens qui veulent être athées. M. Magnin montre sans peine qu'en réalité la neutralité prétendue de l'Etat français, pratiquée par des laïcistes avoués ou déguisés, ne peut se justifier du reproche de « partialité irréligieuse. » Ne peut-on pas, ne doit-on pas aller plus loin ? Très justement l'auteur écrit (p. 100) : « Les incrédules, eux, ne seront-ils pas influencés par leur incroyance et également empêchés d'être neutres ? » Qu'il en soit ainsi, on le voit assez. Mais il ne peut pas n'en pas être ainsi ; et il nous semble qu'il y aurait, à cet égard, une étude intéressante à faire de la neutralité.

Ou celle-ci n'est rien, ou elle doit se définir : l'indifférence absolue entre plusieurs partis. Mais alors, qu'on y prenne garde : elle suppose, comme conditions nécessaires, l'absence complète d'intérêt personnel dans le débat, et même l'ignorance totale de la question. Si l'on pose en principe l'autonomie entière de l'homme dans l'ordre de l'intelligence, si l'on fait de la liberté absolue de penser la pierre d'angle de la société moderne, il faut aller jusque-là. Car enfin, l'homme n'est qu'un homme ; et le seul moyen efficace de l'empêcher d'incliner à droite ou à gauche, c'est qu'il soit en réalité tout à fait indifférent. Je suis parfaitement neutre en face des compétitions qui mettent aux prises en Chine Tchan-Kaï-Chek, Feng-Yu-Hsiang, Yen-Hsi-Shan et sans doute encore quelques autres : et la raison de ma neutralité, c'est que j'ignore tout de la question. Aucun danger que je sois partial. Mais qui donc prétendrait trouver là le type de l'attitude en laquelle il faut chercher à s'établir relativement aux problèmes qui, depuis toujours, passionnent le plus les hommes ? La neutralité devra-t-elle être l'abdication pure et simple de la pensée ? — Prenons un autre conflit politique : celui qui mettait récemment aux prises les Etats-Unis et le Nicaragua. Du fond de l'affaire, je ne sais rien non plus, car je me défie des journaux, et le Nicaragua ne m'inspire aucune sympathie ni antipathie particulière. Mais la politique des Etats-Unis me paraît, — à tort ou à raison, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher, — entachée d'impérialisme et de mercantilisme. Je ne suis déjà plus tout à fait neutre, car je me sens d'avance tout prêt à pencher plutôt en faveur du Nicaragua. Et pourtant, je sais bien qu'il peut avoir des torts, qu'il peut même avoir tort. — Autre exemple, encore plus clair. Je suis catholique, prêtre. J'étudie l'histoire des origines de la Réforme. Evidemment je ne me sens pas neutre, et je ne fais pas difficulté de reconnaître que je n'éprouve à priori aucune sympathie pour Luther. Sur quoi un laïciste triompherait : « Vous voyez bien que pour pouvoir juger, il faut être neutre, en l'espèce, ni protestant ni catholique ! » La riposte est facile : Faudra-t-il, pour porter quelque jugement que ce soit en matière d'histoire politique, n'être ni Français, ni Allemand, ni Anglais, ni... d'aucun pays, une nationalité quelconque inclinant *infailliblement, mais non pas certes irrésistiblement*, vers un parti ? Et nous tenons peut-être le principe de solution.

En dehors même des droits de la vérité, dont nous n'avons rien dit, mais que nous n'oublions pas, qu'on veuille bien nous faire la grâce de le croire, il existe un devoir de justice, de probité intellectuelle, oui ; et la question est de savoir comment on peut le mieux s'en acquitter. Serait-ce en poursuivant la chimère d'une neutralité impossible ? Qu'on y prenne garde : pour se dépouiller de tout ce qui pourrait donner une idée préconçue, il faudrait n'être ni Français ni Allemand..., ni protestant ni catholique..., ni employeur ni employé..., ni riche ni pauvre..., bien mieux, car il n'y a pas où s'arrêter, il faudrait n'être ni homme ni femme. Il faudrait progressivement pour s'épurer s'anéantir. Et parce qu'on ne le fera jamais, on gardera toujours des principes plus ou moins conscients d'inclinations secrètes. Bien haut, on se proclamera neutre ; on ne fera pas même effort pour se rendre impartial. Cela s'appelle-t-il être juste ?

Mais prenons le problème autrement. Il faut en toute loyauté reconnaître qu'on n'est jamais tout à fait désintéressé, et que plus on étudie un problème, à condition qu'il ne soit pas de ceux que seule se plaît à soulever une curiosité intempérante, moins on est disposé à trouver également bonnes toutes les solutions qui peuvent en être proposées. Il faut ne rien savoir du tout pour

[1] Un vol. in-12 de 148 p. 7 f. 50 ; Paris, Bloud et Gay.

n'avoir aucune idée préconçue, encore qu'il ne soit pas nécessaire de s'élever notablement au-dessus de l'analphabétisme pur et simple pour accueillir toutes sortes de préjugés. La probité consistera précisément à démêler les influences que l'on subit, à les apprécier avec toute l'exactitude possible, pour évaluer la force des pressions exercées sur l'intelligence et voir les corrections à apporter aux jugements qu'on aurait spontanément émis. Et nous voilà bien loin de la neutralité : c'est qu'elle est elle-même bien loin de la justice.

Nos lecteurs nous pardonneront sans peine une aussi longue digression. Elle dépasse, il est vrai, le petit livre dont nous rendions compte. Mais elle rentre trop bien dans le cadre de nos préoccupations à tous pour que nous en ayons remords.

3. La Philosophie et le Droit ont avec la Science sociale des rapports assez évidents. Aussi ne sera-t-on pas surpris de nous voir faire place ici à deux études où les moralistes ont beaucoup à prendre, encore qu'elles relèvent directement d'autres disciplines.

C'est en premier lieu la *Loi de l'homme. Devoir et Droit.* du P. Soignon [1]. Le P. Soignon est un philosophe, et un philosophe aimable : un de ces « écrivains d'abord orateurs » dont M. A. Poizat regrettait naguère [2] que le Grand Siècle eût gardé pour lui seul le bienfait. Et pourquoi voudrait-on réserver à l'erreur le privilège d'une expression heureuse ?

Puisqu'il nous faut rester sur le terrain social, signalons l'intérêt que présente de ce point de vue le livre du P. Soignon. Sans qu'il semble y avoir expressément visé, l'auteur montre excellemment que le devoir social, bien loin d'être une invention, une recette moderne, se trouve au contraire dans les exigences immuables de « la loi de l'homme. » C'est bien plutôt l'individualisme qui est une nouveauté, tout au moins sous la forme que nous lui connaissons. Et qui sait si, parmi ses tenants, il ne s'en rencontrerait pas plusieurs qu'on indisposerait fort en leur révélant les liens qui les rattachent à J.-J. Rousseau ? C'est qu'on peut faire de l'individualisme comme M. Jourdain faisait de la prose « depuis plus de quarante ans sans le savoir. » Le P. Soignon a d'excellentes pages sur les racines profondes du sens social dans notre nature humaine, et des mots à l'emporte-pièce qui gravent du premier coup l'idée qu'ils veulent inculquer : « Le mot *indépendant* sonne agréablement à certaines oreilles, mais il signifie exactement *mutilé.* Par toutes les fibres de son être et pour tous ses besoins l'homme est relié à l'homme. Il l'est dès sa conception et pour le don même de l'existence. Il le reste. » Et encore : « On a bien dit : Rien de social qui ne soit dans l'individu ; c'est en effet dans l'individu, mais qui a cessé d'être tel pour devenir un membre. » Et comment ne pas se réjouir en constatant que le philosophe chrétien s'est souvenu que sa thèse trouve dans la Révélation le plus beau couronnement ? C'est tout le sens du corollaire sur l'harmonie des fins individuelle et sociale. « Aucune société nationale particulière isolée ne peut réaliser pleinement l'idéal humain. Il ne peut y avoir qu'un seul homme parfait, c'est... ou plutôt ce sera l'Humanité organisée. » Mot qui clôt un chapitre, mais qui ouvre aussi la plus magnifique perspective. En dépit d'une consonance qui pourrait inquiéter un lecteur superficiel, n'est-ce pas à « Donec occurramus omnes in virum perfectum, » n'est-ce pas à S. Paul qu'il fait penser ?

4. L'étude que M. Georges Renard a publiée dans la *Vie intellectuelle* de septembre dernier sous ce titre : *La Pensée chrétienne sur la Propriété et les inégalités sociales qui s'ensuivent*, nous a paru plus importante que ne le laisserait supposer tout d'abord la brièveté d'un article de Revue. On sait que M. G. Renard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy et disciple du doyen Hauriou, est l'un des tenants de cette théorie de l'Institution, à laquelle la Morale catholique a toutes raisons de faire bon accueil. La théorie de l'Institution avait déjà porté au divorce un coup dont on ne peut encore prévoir les suites. Or, voici qu'on découvre à présent qu'elle n'est pas moins redoutable à l'Economie libérale. Pour qui sait l'opposition que rencontre la doctrine catholique de la part du libéralisme, la découverte est de conséquence et mérite qu'on s'y arrête.

La philosophie chrétienne, observe M. Renard, au lieu de définir la propriété par le dehors, par opposition du *mien* et du *tien*, selon le procédé romano-civiliste, la saisit par le dedans, par la finalité qui la justifie, et d'emblée s'élève ainsi à l'idée d'une coordination, d'une harmonie. Les biens extérieurs n'existent qu'en vue de l'appropriation humaine ; l'appropriation n'est rien autre chose que l'adaptation de ces biens à leur destination, c'est-à-dire, n'a d'autre raison d'être que d'aider l'homme à atteindre sa fin. Si maintenant l'on cherche à préciser cette fin, il faudra dire, sans doute, qu'elle est personnelle ; mais on devra aussitôt ajouter que la personnalité ne peut se soutenir et se développer que dans le cadre d'une multitude d'institutions, échelonnées de la famille jusqu'à la nation et jusqu'au genre humain. De là deux points de vue ou, si l'on aime mieux, deux éléments dans la propriété : un élément *social,* l' « usus, » le profit, et un élément *individuel,* « procuratio et dispensatio, » la gérance. L'opposition qui paraît exister entre les deux disparaît si l'on distingue, comme on le doit, *suffisance* et *surabondance.* Seule la propriété du suffisant est pour l'individu un droit absolu. La propriété du surabondant n'est qu'une gestion pour le compte d'autrui : « Non debet homo habere res exteriores ut proprias, sed ut communes. » Ainsi s'expliquent et se justifient les objurgations véhémentes d'un S. Basile, d'un S. Ambroise et

[1] In-12 de 132 p., 10 f. ; Paris, Editions *Spes.*
[2] *Correspondant,* 10 mai 1923.

de tant d'autres, qualifiant larcin le refus de gérer la surabondance pour le compte d'autrui, de la *communiquer* aux pauvres. Les Scolastiques spécifièrent seulement que la suffisance varie suivant la condition sociale de chacun ; observation très juste qui devait être reprise par Léon XIII.

L'homme et tout homme vient au monde investi d'un droit absolu à la suffisance ainsi définie, mais aussi grevé d'une obligation corrélative : le travail. « Qui non laborat, nec manducet » ; mais à tout prix la suffisance doit être assurée à qui accepte cette condition. On sait ce qu'après S. Thomas la théologie en déduit touchant l'état de nécessité pressante : le droit du propriétaire sur son superflu doit céder devant le droit du pauvre au strict nécessaire. C'est que le droit du propriétaire sur le surabondant n'est pas de même nature que sur le suffisant. Et l'auteur note finement que là où le droit romain parle de droit « jus, » sans distinguer, S. Thomas parle de pouvoir, « potestas procurandi et dispensandi. » Sans doute l'expérience établit que même s'il s'agit du surabondant, l'appropriation privée, condition de l'exploitation individuelle, est préférable pour la société humaine. Elle est légitime, mais en tant que fondée sur l'utilité générale. D'où une note de relativité dont les conséquences sont de la plus haute importance [1].

En quoi consistera la gestion pour le compte d'autrui ? Quand on rapproche le droit du bénéficiaire de l'obligation qui lui est corrélative, la réponse est bien simple. *Procurare,* c'est au premier chef faire produire ; et *dispensare,* c'est fournir du travail, et par conséquent le moyen d'assurer sa suffisance. Mais parce que la personne et toute personne ne se soutient que par l'appui de multiples institutions, l'entreprise doit être profitable à toute une série de communautés, communauté familiale, communauté des coopérateurs de l'entreprise, auxquels est due la sustentation à chacun selon son rang, communautés régionale ou corporative, nationale, humaine. Chaque institution a un droit absolu à sa suffisance, relatif seulement à la surabondance. « Traiter les choses extérieures comme biens communs, » c'est tout simplement les employer d'une façon profitable à la communauté.

En terminant, l'auteur signale quelques-uns des problèmes sur lesquels cette doctrine projette sa lumière : rapports d'employeurs à employés ; droit alternatif au travail ou à l'assistance ; problème dit du « vol de nécessité » ; problèmes de l'héritage, de la colonisation, des « biens oisifs » et... des « gens oisifs » etc. Si l'on veut bien se souvenir que M. Renard est juriste, et donc ne pas s'étonner que son vocabulaire ne soit pas toujours celui de la théologie, on n'aura pas de peine à saisir quel parti le théologien peut tirer ici des enseignements du juriste. Et l'auteur n'en sera certainement pas fâché.

[1] La propriété de la suffisance, écrit M. Renard, repose sur un fondement métaphysique. « la propriété de la surabondance sur un fondement utilitaire et historique. » L'opposition serait trop accusée s'il ne ressortait du contexte que par « fondement utilitaire et historique » l'auteur entend ce qu'ici même on proposait naguère d'appeler « droit naturel dérivé » (cf. *Ami* du 18 octobre 1928, p. 726).

5. Signalons encore deux petits livres tout récents, précieux à des titres divers pour l'apostolat social.

Catholiques, sommes-nous chrétiens ? par Louis Herpéel [1]. Le pseudonyme couvrira-t-il longtemps le nom si justement estimé qu'il cache tout juste ? Ceux qui l'ont déjà deviné se refuseront moins que personne à l'examen de conscience auquel l'auteur convie ses lecteurs. Quelques lignes du livre en diront la portée et l'actualité : « Avec des doctrines magnifiques pour provoquer et orienter ce qu'il y a de juste dans les modifications réclamées par notre époque en matière sociale, civique, internationale, nous avons acquis, aux dépens de la légitime popularité du catholicisme, une réputation de « réactionnaires, » de gens inaptes à comprendre leur temps et à s'y mêler... » L'auteur ne se contente pas de le prouver. Il fait œuvre positive aussi, et indique comment on remédiera pratiquement à une situation dont les dangers sont de plus en plus universellement reconnus.

Petit livre excellent que tous les éducateurs liront et qui doit faire beaucoup de bien spécialement en nos collèges catholiques.

6. Il fallait raconter la vie et l'œuvre du P. Volpette, fondateur des jardins ouvriers de Saint-Etienne, qui à sa mort « régnait pacifiquement sur 9.000 âmes et 1.500 jardins, qui s'en alla dans la paix éternelle porté en triomphe sur les cœurs et les larmes des pauvres. » Le P. Théolier l'a fait sous ce titre bien couleur locale : *L'homme noir chez les hommes noirs* [2]. C'est un chapitre de légende dorée. Les miracles n'y manquent pas : car c'en est un continuel que cette activité merveilleusement maîtresse d'elle-même et pourtant débordante, et un autre que cette intervention constante de la Providence, arrivant parfois juste à l'heure, jamais trop tard pour régler sur terre les dettes de celui qui thésaurisait au ciel. Cela se trouve dans la vie des saints : on n'est pas étonné de le rencontrer ici. Le pittoresque abonde aussi dans cette vie, mais un pittoresque où toujours sous le trait drôle il y a de grandes leçons à recueillir. Livre à lire et à faire lire à qui a besoin d'apprendre ou de mieux connaître ce qu'est la charité chrétienne, ce qu'elle a fait, ce qu'elle peut faire. A coup sûr, dans les milieux où l'on estime que le christianisme a fait son temps, on doit souhaiter qu'il n'y ait pas beaucoup de Pères Volpette.

III. — Les exigences actuelles du saint ministère et les directions sociales de l'Eglise

1. *L'Union d'Etudes des Catholiques sociaux* de Lyon eut, au printemps de 1928, la primeur,

[1] In-12 de 160 p., 10 f. ; Paris, Bloud et Gay.
[2] 8 f. ; Paris, Editions *Spes*.

sous forme de conférence, d'une étude du Dr Robert Rendu sur *les Lacunes dans l'enseignement de la charité envers le prochain au catéchisme et au collège.* Il serait tard pour en parler si cette conférence n'avait pas été récemment publiée en une brochure [1] qui en portera le texte revu à ceux qui n'avaient pu l'entendre et que le sujet intéresse : nous en sommes tous.

A première vue, le titre intrigue un peu : n'est-ce pas Grosjean qui veut en remontrer à son curé ? L'auteur ne s'est pas donné ce ridicule. Bon catholique, il n'entend pas du tout assumer un rôle qui n'est pas le sien ; mais bon père de famille, il prend très au sérieux son devoir d'élever chrétiennement les enfants que Dieu lui confie. Et comment reprocher au fidèle éclairé qui lit assidûment son Evangile, avec, à l'occasion, les commentaires de S. Chrysostome et de S. Augustin, comment lui reprocher de souhaiter pour ses enfants le bienfait d'une formation plus poussée à la pratique du « commandement du Seigneur » ? N'aimerait-on pas, plutôt, rencontrer plus habituellement ce souci dans les familles chrétiennes ?

Cette étude devait être entreprise. Car, comme l'a écrit à l'auteur Mgr l'Archevêque de Cambrai, « il est certain qu'on ne saurait trop regretter ni combler ces lacunes. » Les exemples cités en sont nombreux. Dans la quantité, l'un ou l'autre ne serait-il pas explicable ? C'est le contraire qui étonnerait. Il faut encore retenir d'un échange de lettres qui suivit la première publication de ce travail [2], que le Dr Rendu n'a jamais demandé qu'on substituât l'enseignement de la charité à celui du dogme et de la liturgie, pensant tout au contraire que ceci ne pourrait que gagner à cela. De fait, le dogme n'enseigne-t-il pas, entre bien d'autres choses, après S. Jacques, que « la religion pure et sans tache devant notre Dieu et Père c'est d'avoir soin des orphelins et des veuves... » et la liturgie n'a-t-elle pas à se garder d'un écueil signalé par S. Jean : « Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas » ?

Ces explications étant entendues, il reste que la brochure du Dr Rendu est bien faite pour provoquer des réflexions fécondes. Que l'enseignement du catéchisme et les cours d'instruction religieuse soient perfectibles, spécialement dans le sens social, tout le monde en convient. On peut même, sans paradoxe, penser que c'est heureux. Car enfin, puisqu'il s'en faut bien que tous les catholiques fidèles s'acquittent à la perfection de leurs devoirs sociaux, la découverte de *lacunes* dans leur formation à cet égard permet de penser qu'on est sur la voie du remède. Et déjà voici qu'on commence à l'appliquer.

2. Les lecteurs de l'*Ami* connaissent (voir le no du 30 octobre) le *Catéchisme par l'Evangile* de M. l'abbé E. Charles. C'est une première réponse à l'appel de S. E. le Cardinal Verdier, dans ces directives pratiques sur lesquelles il nous faudra bien revenir quelque jour. Le dernier mot du Cardinal était pour exprimer « le désir de voir bientôt dans nos catéchismes quelques questions, sinon un chapitre, dont l'objet serait les devoirs sociaux. » M. Charles n'y a pas consacré moins de quatre leçons : une sur Jésus et le bon usage de l'argent, rattachée à l'épisode du jeune homme riche ; une sur Jésus et les bons riches, introduite par l'histoire de Zachée ; une sur Jésus et les mauvais riches, commentaire de la parabole du pauvre Lazare ; la dernière sur Jésus et l'abandon à la Providence, inspirée du Sermon sur la montagne. Qu'on y ajoute le rappel très opportun d'autres textes destinés à renforcer ou à expliquer les premiers, et l'on entreverra comment cette méthode permet de donner à l'enseignement une portée générale, donc aussi une valeur éducative, sans jamais s'éloigner du concret, comment elle réussit à répondre aux exigences les plus actuelles de la vie chrétienne, à paraître très neuve, tout en étant on ne peut plus évidemment traditionnelle.

3. A cet égard, l'œuvre de M. Charles est plus qu'un livre : c'est un acte. Au fond, les hésitations qu'on sent encore ici et là, en face de ce qu'on appelle parfois assez improprement les « nouvelles directives de Rome en matière sociale, » ces hésitations ne sont-elles pas le plus souvent inspirées par la crainte de se trouver en face de quelque chose de nouveau... et donc d'éphémère, de mesures de circonstance qui seront peut-être rapportées demain ? Et puis, le mot *social* fait peur, depuis que, doté d'une désinence en soi bien anodine, on l'a vu prôné par des gens qu'on redoute, associé à des manifestations de pensée et d'activité qu'on n'approuve pas. On a peur que *social* ne soit déjà un peu *socialiste,* qu'il n'y ait quelque fondement objectif aux griefs d'une certaine presse contre ceux qu'elle prétend flétrir du nom de « rouges chrétiens. » Pourtant le pléonasme *catholicisme social* ne cache pas d'autre prétention que celle de rendre le Christ Sauveur à une société qui, sous le signe de l'individualisme, l'a aussi indignement renié que sottement banni. Pourtant, la Lettre de la S. C. du Concile sur les syndicats et le Bref pontifical proclamant S. Jean de Dieu et S. Camille de Lellis patrons de toutes les œuvres infirmières procèdent de la même inspiration : l'amour de prédilection de l'Eglise pour les membres souffrants du Christ, la foi en la parole du Maître : « ce que vous aurez fait à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait. » Car les saints, en leur temps, avec les moyens dont ils disposaient, selon les exigences de leur époque, firent tout simplement de l'action sociale.

Ce qui déroute un peu, c'est justement que les contingences varient, et que d'instinct on serait plutôt porté à conserver. C'est aussi que durant un siècle et plus l'Eglise, au moins en France, avait

[1] Broch. in-12, 3 f. ; Paris, Editions *Spes*.
[2] *Prêtre éducateur*, nov.-déc. 1928 ; — *Bulletin cath international*, juin-juillet 1929 ; — *Union St-Pierre et St-Paul*, août à novembre 1929.

dû renoncer, de par la volonté de l'Etat, à son rôle traditionnel de tutrice des faibles. On avait peur du prestige et de l'influence qu'elle y aurait gagnés. *L'assistance administrative* inspirait moins d'inquiétude que n'eût fait l'ardente *charité chrétienne,* moins facile à corrompre, moins indulgente à d'intolérables abus. Peu à peu, tout le monde s'y faisait, et le clergé concordataire lui-même eût fini par s'y habituer. Dans une étude remarquable publiée au lendemain de la Séparation [1], M. Etienne Lamy avait eu le courage de signaler l'espèce d'amoindrissement qui fut, pour l'Eglise de France, après quatre siècles de Concordats, la conséquence naturelle de son obéissance « à des chefs désignés par l'Etat et choisis moins pour elle que pour lui. » « De là pour ce Clergé en qui le pouvoir politique appréciait surtout la vertu d'obéissance, des habitudes peu spontanées, expectantes, timides, et une certaine tentation de consulter César sur ce qui était dû à Dieu. » *Le curé à la sacristie !* C'était comme un principe d'évidence première. Et quand Mgr Affre essayait de l'intéresser à la liberté d'enseignement promise pourtant au pays, Louis-Philippe l'éconduisait avec une désinvolture étrangement cavalière, en demandant à « Monsieur l'Archevêque » combien il fallait de cierges pour un mariage. — Ce n'est pas seulement le pouvoir civil qui en prenait à son aise avec les représentants de l'autorité spirituelle. Une autre puissance s'élevait, grandissait, à la faveur de la révolution industrielle qui suivit la transformation du machinisme. L'aristocratie toute neuve issue de cette révolution n'était pas davantage disposée à entendre les remontrances de ceux qui auraient pu lui rappeler des vérités gênantes. Et dans une émouvante leçon de la *Semaine sociale de Besançon* [2], celui qui est aujourd'hui Mgr Six a pu dire combien impuissante fut la protestation de l'Eglise en face des crimes par lesquels les adeptes du libéralisme économique foulaient aux pieds journellement justice et charité. — Si maintenant on veut bien se rappeler que ces deux puissances du siècle eurent toujours, en fait, partie liée, comment s'étonner qu'on en soit venu peu à peu à la situation qu' E. Lamy décrivait plus tard en ces termes :

« Si le Clergé concordataire eût élevé la voix pour rappeler l'hypothèque des pauvres sur le superflu des riches, il aurait irrité ceux qui possédaient l'influence, et dont il dépendait par les concordats. Mille représailles de l'arbitraire le pouvaient atteindre dans l'exercice de son sacerdoce, et, par peur de compromettre la régularité de son ministère, il gardait une réserve qui ménageait son repos mais usait son influence. En évitant de combattre, il se déshabituait de vaincre. Cette prudence avait remplacé l'antique liberté du sacerdoce devant tous les pouvoirs, et affaibli la voix qui jadis apportait les espérances aux faibles et les vérités aux puissants. De loin en loin il la faisait retentir, toujours apostolique, avec d'admirables éclats ; leur courage attestait la permanence de sa vertu, leur rareté, le vice de sa situation [1]. »

Depuis lors, la Séparation s'est faite, et si l'Eglise a dû payer une lourde rançon pour sa liberté recouvrée, du moins l'idée ne nous viendrait-elle plus de « consulter César sur ce qui est dû à Dieu. » Est-ce à dire qu'il ne reste plus trace du pli contracté en ces temps où l'Eglise semblait n'être, chez nous, « ni triomphante, ni militante, ni souffrante [2] » ? Le monde s'est déshabitué d'entendre la grande voix de l'Evangile qui ne peut aider l'homme à s'élever au-dessus de lui-même qu'en le dénonçant à lui-même. Bien sûr, on aspire à sortir d'une situation qu'on sait fausse ; mais on ne voit pas trop par quel biais, et l'on hésite à exposer ce qu'on a pu sauver de la tourmente, sans être sûr de retrouver ainsi ce que l'on souffre d'avoir perdu. Un vénérable archiprêtre, ancien directeur de Grand Séminaire, nous disait récemment qu'ayant eu l'occasion d'exposer en chaire la doctrine chrétienne sur la propriété, un de ses meilleurs paroissiens lui avait ensuite reproché son socialisme. Certainement, l'excellent homme était de bonne foi. Si l'autorité exceptionnelle du prédicateur ne l'avait pas ébranlé, qu'eût-ce été en des conditions moins favorables ! On entrevoit de quels drames de conscience une âme de prêtre peut être parfois le théâtre, en de pareilles conjonctures. Là encore, il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir.

Et pourtant, il n'est pas de prescription qui vaille, puisque c'est de l'Evangile même qu'il s'agit, de l'Evangile entendu comme l'Eglise et avec elle. La solution n'est-elle pas dans le retour à l'Evangile, et croit-on que nous n'aurions pas retrouvé bientôt l'entière liberté de notre parole et de notre action, si *tous,* en ce parfait accord que seule peut réaliser l'obéissance, nous « annoncions l'Evangile à toute créature, » *tout l'Evangile !*

4. Nous le devrions faire, même si nous n'étions pas sûrs de réussir. Mais vraiment, les conditions où nous sommes présentement placés rendraient inexcusable, incompréhensible même, une abstention que seule pourrait expliquer une ignorance coupable des atouts que la Providence nous met en mains. Car elle a bien travaillé pour nous. Quelle responsabilité nous assumerions devant les hommes et devant Dieu, si des difficultés, d'ailleurs réelles, mais que la discipline nous donne le moyen de surmonter, nous empêchaient de mettre à profit la faveur dont jouit actuellement par le monde la doctrine catholique en matière sociale !

En veut-on quelques preuves ?

On n'ignore pas que le directeur du *Bureau International du Travail* a maintenant pris la bonne habitude de consacrer un passage de son rapport annuel à l'examen des initiatives sociales

[1] *Correspondant,* 25 août 1909.
[2] *Compte-rendu,* p. 243 et suiv.

[1] *Loc. cit.*
[2] *Ibid.*

catholiques par le monde, au cours de l'année écoulée. M. Albert Thomas s'exprime ainsi dans son dernier rapport pour 1929 : « Nous avons été parfois raillés, souvent aussi approuvés, pour les études qu'ici-même dans nos rapports successifs, depuis déjà des années, nous avons esquissées sur les tendances sociales des mouvements religieux. En vérité, mieux nous nous efforçons de les comprendre, plus nous avons la conviction que dans notre lutte difficile pour la création d'une vie internationale véritable et pour la protection ouvrière, les grands courants de pensée et de foi peuvent nous aider et nous porter... » Suit un long exposé de l'activité sociale catholique, qu'on trouvera reproduit *in-extenso* dans la *Chronique Sociale de France* de juillet dernier [1]. Il n'y occupe pas moins de sept pages très denses, dont deux consacrées à la *Lettre de la Congrégation du Concile* Serait-il tout à fait équitable de ranger le rapporteur parmi ceux qui n'ont rien oublié ni rien appris ? Plusieurs seront tentés, sans doute, de ne voir là qu'opportunisme de *politicien*. Après tout, rien qu'à titre de signe des temps, ce ne serait déjà pas à négliger, et se contenter d'en sourire ne serait peut-être pas très *politique*.

Pourtant, ce n'est pas seulement dans le monde de la Politique qu'on se reprend à s'intéresser à l'enseignement de l'Eglise. On sait le mouvement qui ramène vers elle les élites intellectuelles de notre pays. La fermeté de la doctrine catholique sur le droit de propriété par exemple, fermeté si impressionnante à travers les vicissitudes des institutions que nous révèle l'histoire, ne pouvait pas ne pas saisir ceux qui, dans l'actuelle confusion des systèmes, cherchent un fil d'Ariane qui puisse les guider. La belle étude du professeur Georges Renard publiée en septembre dernier par la *Vie Intellectuelle* [2] n'est à cet égard qu'un exemple.

Excusables de n'avoir pas été les initiateurs de ce mouvement, nous ne le serions plus de ne pas nous y associer. Inconsolables d'avoir « perdu les masses ouvrières, » incapables de nous résigner à les abandonner aux mauvais bergers qui les mènent, nous ne pouvons pas ne pas saisir l'occasion que nous offre la Providence de leur faire entendre de nouveau la voix du Bon Pasteur. Et puisqu'il est de la plus élémentaire psychologie de prendre les gens tels qu'ils sont pour les rendre tels qu'ils doivent être, c'est au milieu de leurs actuelles préoccupations sociales qu'il faut aller chercher les travailleurs déchristianisés, pour les sauver du matérialisme qui les dégrade et les aider à retrouver leur belle fierté de fils de Dieu.

Surtout, ne nous leurrons pas de cette illusion, commode, en vérité, mais dangereuse au plus haut point, que le « retour des élites » amènera automatiquement et comme par voie de conséquence le retour de la masse. On ne voit pas, quand on raisonne ainsi, qu'on passe sans y prendre garde d'un genre à un autre genre, des élites *intellectuelles* à la masse *ouvrière*. On peut regretter, déplorer, que les classes sociales soient aujourd'hui si étroitement cloisonnées : c'est un fait qu'il faut prendre comme il est, avant que de rien entreprendre pour y changer quelque chose. Et entre beaucoup d'autres conséquences, il y a celle-ci que rappelait récemment fort à propos le P. Croizier [1] :

« De plus en plus la masse dénie à ceux qui lui sont étrangers toute autorité pour lui proposer une idée ou un système. Il n'est pas jusqu'au retour des élites au christianisme qui ne contribue, lui aussi, à la déchristianisation populaire. La foi constitue comme une barrière de plus, une attitude de l'élite, l'apanage d'une classe... Comme ils la touchent du doigt, cette discordance profonde, ceux qui, par profession, prêtres, philanthropes, hommes d'œuvres, assurent encore la liaison entre les différents milieux et s'ingénient à servir de truchements !... Ils ont la pénible impression, exposant à des bourgeois la force, le sérieux, les durs labeurs et les aspirations de la vie plébéienne, que c'est là un langage inconnu, barbare, et digne de censure. Quand ils relatent, par contre, devant de jeunes prolétaires, les travaux, les désirs,... les mécomptes, les victoires des meilleurs d'entre ceux qui peinent au milieu des rigueurs de l'étude, ils ont cette impression d'être encore moins compris. »

Nous n'en conclurons pas, bien sûr, qu'il faille regretter le magnifique « Renouveau catholique » dont le P. Mainage nous présenta jadis quelques nobles « témoins. » Mais nous saurons que nous avons encore une autre tâche, que le monde n'est pas peuplé que de penseurs. Et puisque « la valeur chrétienne d'une personne est indépendante de son origine sociale comme de l'étendue de sa culture [2], » nous ne serons pas tentés de sous-estimer l'importance de l'effort qui nous est demandé par Dieu sur le terrain social. Notre mission essentielle, c'est de rendre la foi chrétienne à ceux qui l'ont perdue : « *Euntes, docete...* » : oui, sans doute. Mais sait-on bien où le grand cardinal Mercier en voyait le meilleur moyen ? « L'unité des croyances chrétiennes, j'ai confiance qu'elle se reformera un jour. Je ne sais quand ni comment ; mais à en juger par l'universalité de l'intérêt qui se manifeste pour les classes ouvrières, il me paraît qu'elle prendra son point de départ dans un sentiment de miséricorde pour les douleurs humaines, et dans un commun désir de les soulager [3]. » Le témoignage d'un tel homme ne mérite-t-il pas qu'on le pèse ?

Nous avons rappelé plus haut une page d'Etienne Lamy excusant l'impuissance du clergé concordataire. Le P. Rigaud qui la citait dans une étude récente [4] sur les progrès du socialisme, la faisait

[1] Voir aussi *Documentation catholique* du 25 oct. 1930, col. 643-649.
[2] Voir ci-dessus, p. 826.

[1] *Pour faire l'avenir*, p. 53.
[2] Jean de Touzey. *Annales de l'A. C. J. F.*, juillet 1930.
[3] Cité par G. Goyau, *Le Cardinal Mercier* (Coll. « les Grands Cœurs »), p. 48.
[4] *Dossiers de l'Action populaire*, 25 juin 1930, p. 1074-75.

suivre de ce commentaire sur la tâche qui s'offre au clergé de la Séparation :

« La persécution est venue : le double clergé, séculier et régulier, a, par son obéissance, donné un exemple de désintéressement que l'Histoire magnifiera. Et pourtant, dans sa grande majorité, il reste passif devant les événements. Il a été si brave aux tranchées qu'on n'a pas le droit de penser qu'il ait peur des difficultés. — Est-ce donc qu'il ne peut pas, et pourquoi ? — Est-ce donc qu'il ne voit pas ? — Est-ce donc qu'il n'est pas orienté ? Quelqu'un, récemment, réclamait un nouveau de Mun. Peut-être faudrait-il plutôt dire : un nouveau Ketteler. On veut des sympathies pour l'Eglise calomniée : infailliblement l'action sociale chrétienne les conquerrait. On veut des hommes autour du prêtre : infailliblement l'action sociale chrétienne les amènerait. On veut des prêtres : infailliblement l'action sociale chrétienne les préparerait : non des prêtres riches, mais de riches prêtres. On veut un pays moins révolutionnaire, et plus de foyers sérieux dans le pays, plus de berceaux dans ces foyers, plus de santé dans ces berceaux : infailliblement l'action sociale chrétienne y contribuerait efficacement. L'action religieuse seule : non. »

Trop d'indices, de témoignages, d'expériences heureuses ou malheureuses, corroborent cette affirmation pour qu'il soit encore permis d'en douter. Le signal du départ est donné par nos chefs. Que faut-il de plus pour marcher ? [1].

LITURGIE

Q. — Aux vêpres chantées en présence du Saint-Sacrement exposé, quand, pour l'encensement à *Magnificat,* le célébrant monte à l'autel, doit-il faire la génuflexion en arrivant sur le marchepied ?

Dans son *Manuel de Liturgie* (t. I, p. 533, n. 77), le P. Hægy dit à ce sujet : « A *Magnificat,* l'officiant, s'étant rendu devant l'autel avec les chapiers, fait avec eux la génuflexion à deux genoux, et monte sur le marchepied avec ses assistants. Il baise l'autel, puis, sans génuflexion, il se retire un peu du côté de l'évangile... » Il me semble que si, dans la circonstance, l'auteur écarte une nouvelle génuflexion après le baisement de l'autel, c'est qu'il suppose que le célébrant en a déjà fait une en arrivant sur le marchepied.

Que vous en semble-t-il ?

R. — Aux vêpres solennelles célébrées en présence du Saint-Sacrement publiquement exposé, lorsque, au commencement du *Magnificat,* l'officiant est monté à l'autel pour l'encensement :

***a)* Il n'a pas à faire de génuflexion en arrivant sur le marchepied, car, à l'autel où le Saint-Sacrement est publiquement exposé, la montée des degrés antérieurs en leur milieu, au cours d'une fonction liturgique, ne nécessite généralement de génuflexion qu'au point de départ [1]. (Cf. S. R. C., 9 juin 1899, n. 4027, ad 2 et 3).**

***b)* L'officiant n'a pas non plus à faire de génuflexion après avoir baisé l'autel. En effet, s'il se retire alors un peu du côté de l'évangile afin de procéder à l'imposition et à la bénédiction de l'encens, il ne quitte cependant pas pour cela le milieu de l'autel. (Cf. S. R. C., 23 nov. 1906, n. 4194, ad 5).**

***c)* Enfin, il ne fait pas de génuflexion au moment où, après l'imposition et la bénédiction de l'encens, il descend sur le second degré [2]. On ne voit pas pourquoi, à ce moment, il reviendrait devant le milieu de l'autel pour s'en écarter aussitôt ; d'ailleurs, s'il descend du marchepied, c'est dans le but d'aller se mettre à genoux sur le bord de celui-ci.**

Voilà, nous en sommes persuadé, ce que le P. Hægy a voulu enseigner.

Q. — Permettez à un missionnaire de vous poser la question suivante :

Nous avons le privilège de pouvoir dire trois messes quotidiennes de *Requiem* par semaine, en comprenant dans ce nombre celles qui sont régulièrement autorisées par les rubriques.

Quand il y a, dans la première semaine du mois, trois messes quotidiennes de *Requiem* permises par l'*Ordo* et que l'une d'entre elles tombe le premier vendredi du mois, puis-je, si, en raison des exercices de piété accomplis le matin en l'honneur du Sacré-Cœur, je célèbre ce jour-là la messe votive du Sacré-Cœur, remettre à un autre jour double de la même semaine la célébration de la messe quotidienne des morts ainsi omise ?

Pareillement, si v. g. j'ai à célébrer une messe de mariage un des trois jours où l'*Ordo* permet la messe quotidienne de *Requiem,* puis-je user du privilège susdit pour dire la messe en noir un des jours doubles de la semaine, de manière à avoir les trois messes hebdomadaires de *Requiem* concédées par l'indult ?

Notez que je suis seul prêtre dans mon district.

R. — Nous ignorons la teneur de l'indult allégué. Toutefois, d'après ce qui nous en est dit brièvement, nous pensons que, jusqu'à preuve du contraire, il doit être entendu de la manière suivante :

Les indultaires ne sont autorisés à célébrer trois fois par semaine la messe quotidienne de *Requiem* à des jours occupés par des offices de

[1] Un lecteur de notre Chronique du 25 septembre nous a demandé l'explication d'une difficulté qui lui paraissait insoluble : « Comment se fait-il qu'à une même date et dans la même contrée 40 fr. suffisent à quatre personnes et que 30 fr. soient nécessaires à une seule ? » Mais c'est justement qu'il ne s'agit pas de la même contrée. Que notre confrère veuille bien se reporter au texte (p. 610), il verra qu'il suppose expressément deux régions différentes. De fait, M. Tiberghien a pris ses exemples dans le *Nord,* la J. O. C. F dans la *région parisienne.*

Nous nous faisons d'ailleurs un devoir d'ajouter que nous avions, dans notre texte, laissé par mégarde tomber ces mots de l'article de M. Tiberghien : « plus 6 francs d'allocation familiale. » Cela rendra la difficulté plus aisée encore à résoudre, tout en faisant mieux ressortir l'acuité de ce *malaise social actuel,* dont nous parlions après M. Tiberghien et tant d'autres.

[1] C'est là une règle générale, qui trouve plus d'une fois son application dans le cours de la messe solennelle devant le Saint-Sacrement publiquement exposé. Ainsi v. g. si le célébrant et ses ministres sont allés s'asseoir à la banquette pendant le chant du *Gloria* ou du *Credo,* ils ne font la génuflexion qu'au bas des degrés antérieurs quand, à la fin de ce chant, ils reviennent et remontent à l'autel. (Cf. Hægy, *op. cit.,* 14e édit., t. I, p. 452, n. 117, et p. 453, n. 119 ; — Schober, *Cæremoniæ missarum solemnium etc.,* 2e édit., p. 155, n. 4).

[2] La remarque faite par Gardellini à propos du premier encensement à la messe solennelle devant le Saint-Sacrement publiquement exposé, vaut aussi *a pari* dans le cas présent : « [Celebrans] sine ulla genuflexione descendit ad secundum gradum altaris : et jure quidem, quia imposito thure, statim incensandum est Sacramentum ; et cum genuflectendum sit in suppedaneo, non video cur genuflectere debeat, antequam descendat. » *(Instr. Clem.,* § XXX, n. 10).